



Le Petit Goyranais

n° 41 – juin 2015

Infos pratiques

La mairie vous accueille

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
(fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

Contact Mairie

mairie@goyrans.fr

<http://www.goyrans.fr>

05 61 76 35 64

SICOVAL

Assainissement et Eau Potable
N° d'urgence unique :

05 62 24 76 91

Services Techniques : pour toute urgence, contacter la Mairie du lieu de résidence ou la Gendarmerie

Service relation aux usagers :
0805 400 605 (numéro vert)

Service Résogardes

Un numéro audiotel permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : **32 37**

Coût : 0,34 €/mn

Ce service vous indique les trois pharmacies les plus proches du centre de la commune d'appel et vous donne les informations nécessaires pour vous y rendre.

Pharmacie de nuit

76 allées Jean-Jaurès

Toulouse - Tél. 05 61 62 38 05

L'esprit Goyrans

Le premier semestre de l'année 2015 se termine. Comme à l'accoutumée, le mois de juin est l'occasion de multiples rencontres conviviales au sein du village.

En tout premier lieu, la fête du village qui se tiendra du 26 au 28 juin, et pour laquelle le comité des fêtes se tient prêt à accueillir toutes les bonnes volontés pour assister l'organisation et la mise en place de celle-ci. Mais aussi le 16 juin l'ouverture de la buvette Coteaux Events associée au marché du mardi avec le concours de l'association ARTO. Nous vous invitons à venir nombreux assister au spectacle qui sera donné à cette occasion.

La fête du club de tennis sera ternie par le vandalisme des poteaux d'éclairage des courts. Nous œuvrons afin que leur réparation soit effectuée au plus vite. Plus réjouissant, la commune a procédé à l'acquisition de nouvelles tables pour la salle des fêtes. Elles permettront de faciliter l'organisation d'événements au sein de celle-ci et dans sa proximité.

Un petit retour en passant sur le repas des aînés qui a eu lieu le 17 mai au restaurant Verte Campagne. Toujours fort bien accueillie, la trentaine de participants a pu savourer un excellent repas autour d'un moment fort agréable. Convivialité, échanges, moments partagés, anecdotes mémorables étaient au rendez-vous.



Avec l'été qui approche, les occasions d'organiser des rencontres également conviviales ou festives sur le plan privé sont également nombreuses. Qu'il me soit donné ici l'occasion de rappeler que celles-ci doivent s'accompagner d'une vigilance appropriée à l'égard de certains risques, je pense notamment aux risques d'incendie que fait courir un barbecue mal maîtrisé, ou surtout à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Cette vigilance est celle de tous, tant pour son compte personnel que pour celui de ceux qui nous entourent.

Ceci étant rappelé, je vous souhaite une bonne lecture de cette édition, et de bien profiter des mois qui viennent.

Patrice Robert

Comité de rédaction du LPG : Corinne Cabanié - Carole Nissoux

Vie municipale

Rappel : Réglementation de l'usage du feu à Goyrans

La Commune de Goyrans comprend plusieurs zones boisées, qu'il convient de préserver, notamment des risques d'incendie. Le boisement du quartier « Les Pins » est particulièrement exposé, du fait des essences qui le composent et des habitations qu'il abrite.

L'emploi du feu dans le département est réglementé par l'Arrêté Préfectoral du 25 septembre 2006. Celui-ci définit les « zones exposées aux incendies de forêt » comme étant constituées des espaces naturels combustibles (bois, forêts, plantations ...) et de tous les terrains situés à moins de 200m de ceux-ci et stipule que :

- **Pour toute personne autre que les propriétaires des terrains ou leurs ayants droit**, il est interdit, dans la « zone exposée », de porter ou d'allumer du feu et de jeter des objets en combustion. Cette interdiction s'applique toute l'année et en toutes circonstances. Elle concerne notamment les brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion.
- **Concernant les propriétaires et ayants droit**, tout usage du feu et jet d'objets en combustion est interdit, dans la « zone exposée », du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par « vent fort » (≥ 40 Km/h). Cette interdiction concerne notamment les brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion. Du 16 septembre au 14 juin, le brûlage des végétaux coupés par les propriétaires ou ayants droit dans la « zone exposée » est autorisé aux conditions suivantes :
 - pas de vent supérieur à 40 km/h
 - les foyers ne doivent pas se trouver sous les branches, mais à l'extérieur de l'aplomb des arbres ;
 - il doit exister, à proximité du foyer, une prise ou une réserve d'eau
 - les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 1,50 mètre de diamètre et un mètre de hauteur. Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 10 mètres et être cantonnés dans un rayon de 10 mètres
 - les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée ; le recouvrement par de la terre est interdit.

Dans ce contexte et afin de limiter les risques d'incendie et les nuisances de voisinage, nous vous rappelons que :

- **tout usage du feu sur un terrain situé en « zone exposée aux incendies » est strictement interdit toute l'année à toute personne autre que les propriétaires et ayants-droit**
- **le brûlage de végétaux en plein air (y compris dans des incinérateurs individuels) est interdit sur l'ensemble de la Commune de Goyrans, chaque année du 1er juin au 30 septembre inclus**



Votre chien et la loi

Suite à différents incidents sérieux survenus récemment dans notre village, nous tenons à rappeler les obligations des propriétaires de chiens.

En vertu de l'article 1385 du code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui en a la garde, est responsable des dommages que cet animal cause à autrui, soit qu'il se soit égaré ou échappé, soit qu'il soit sous la garde du maître ou du gardien. Le propriétaire ou le gardien du chien ne peut se dégager de cette responsabilité qu'en prouvant la faute de la victime (qui a agressé, violé une propriété, fait peur au chien, etc.) ou l'existence d'un cas de force majeure.

La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Vous risquez une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2e classe (maximum 150 €) si votre animal est un chien de 1ère ou 2 catégorie. Dans ce cas, il doit être également muselé.

Nous espérons que les propriétaires des chiens ayant causé ces incidents seront désormais plus vigilants.

Vie municipale (suite)

Rénovation du presbytère

Le projet de rénovation du presbytère, évoqué dans une précédente édition du petit Goyranais (LPG n° 39 de décembre dernier) progresse conformément aux prévisions. L'objectif, nous le rappelons, est d'engager une véritable réhabilitation de ce bâtiment et de disposer d'un ensemble de logements permettant à des ménages à revenus modestes de pouvoir être accueillis sur le village.

Afin de réaliser cette opération, la commune va passer un bail emphytéotique de 50 ans avec un bailleur social, en l'occurrence la société Promologis qui a conduit des opérations similaires notamment dans la commune voisine de Clermont-Le-Fort. Ceci n'est pas un abandon de propriété pour les années futures : la commune reste propriétaire des biens. Simplement, cette opération permet d'assurer la réhabilitation sans avoir à engager un emprunt qui constituerait une charge pour de nombreuses années.

Cette opération sera conduite de manière à ce que l'actuel occupant du bâtiment à rénover se voit attribuer un logement dans les futures constructions et trouve son intérêt dans la mise à disposition d'un logement neuf et moins énergivore.

Afin d'optimiser l'opération, notamment en termes d'occupation de l'espace au sol, au bâtiment actuel sera adjoint une seconde aile. Toutes les précautions ont été prises avec les architectes de la société pour que celle-ci ne vienne pas occulter les vitraux de l'église contigüe au presbytère.

Il ne s'agit pas de concentrer en un seul lieu des logements dits sociaux : selon des termes à la mode, la démarche de mixité sociale est une exigence légale à laquelle nous ne pouvons nous soustraire et que nous devons prendre en compte dans le futur. Encore faut-il qu'elle soit raisonnée et adaptée au contexte de notre village, et c'est dans cette dimension que le projet de rénovation s'inscrit.

Pour des raisons techniques, cette adjonction passe par une modification simplifiée de l'actuel POS, qui a été initiée récemment et pour laquelle un cahier d'observations a été ouvert à la mairie. Nous vous invitons donc à venir formuler les observations qui vous apparaîtront utiles dans ce cahier.

Vandalisme aux tennis

Des actes de vandalisme ont été commis le week-end du 18 au 20 avril dernier au niveau des éclairages du tennis.

Les coffrets d'alimentation électrique au pied des 6 pylônes d'éclairage ont été ouverts, l'ensemble des fils sectionnés en de multiples endroits et les coffrets dispersés. Le grillage entourant les courts a été découpé en 2 endroits.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.



Les dégâts sont importants et la remise en état onéreuse d'autant que notre assurance ne prend pas en compte ce genre de sinistre (!) Dans l'attente de la remise en état de l'installation l'ensemble du dispositif d'éclairage et les abords ont été mis en sécurité.

Il est difficile de se prononcer sur les raisons de cet acte de malveillance qui pénalise en premier lieu les abonnés du TGV et grèvera un peu plus les finances communales.

A toute fin utile la municipalité rappelle qu'elle est à l'écoute de tous et en mesure de recevoir vos doléances les plus diverses.

Vie municipale (suite)

Décharge sauvage : Des mots pour des maux

Le sujet est suffisamment grave pour qu'il ne serve plus de support à polémique et de passes d'armes entre ancienne et actuelle municipalité.

Il est inexact de prétendre que rien n'a été fait « avant », comme argumenté lors de la campagne électorale de 2014 par notre équipe, il est tout aussi inexact de laisser entendre que les actions conduites par le passé ont abouti à leur prise en charge par la justice.

Pour mémoire cette décharge est la conséquence d'un accord pris entre propriétaires, maître d'œuvre et conducteur de travaux lors de la réalisation d'un lotissement sur la commune d'Aureville. Ce qui devait être un stockage provisoire de terre s'est transformé en une honte visuelle et écologique par laxisme des uns et la corruption d'un conducteur de travaux peu scrupuleux, autorisant le dépôt de toutes sortes de déchets, toxiques et interdits compris, et ce, en zone inondable.

Dès mai 2012, alertée par le policier municipal, et durant tout le second semestre 2012 la municipalité entame une série d'actions (lettres recommandées, mises en demeure, etc.) qui aboutiront le 3 mai 2013 à un courrier avec accusé de réception de la Préfecture à l'adresse de la société BTP concernée (conduite des travaux) établissant le constat et l'enjoignant à fournir sous 1 mois les modalités de remise en ordre. Plus aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui tombera en sommeil, l'entreprise de BTP déposant le bilan.

L'affaire est relancée après les élections municipale de Mars 2014, un rapport du policier municipal en date du 30 mars 2014 est établi, puis contact est pris auprès de la DREAL et de la DDT (courriels, contacts téléphoniques, entretiens).

La présence d'amiante est mise en avant et la municipalité demande l'établissement d'un procès-verbal permettant d'introduire (enfin) une action en justice. Le 6 octobre 2014 constat est fait sur l'unité foncière, par l'officier de la DDT et en présence du Maire de Goyrans, et un procès-verbal d'infraction dressé à l'encontre des contrevenants. Ce procès-verbal a été transmis par la DDT au Procureur de la République le 5 janvier 2015.

La municipalité se portera partie civile et a adressé le 17 avril un courrier au greffe du tribunal concerné ainsi qu'à son avocat.

Le seul et véritable enjeu de ce feuilleton kafkaïen est que tout soit fait pour que ce site redevienne au plus vite ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Le ramassage du verre : où en est-on ?

Dans la précédente édition du LPG, nous avons évoqué la prochaine installation de colonnes destinées à recevoir la collecte du verre en apport volontaire à partir du 1er juillet prochain. Les lieux d'implantation définitifs retenus par le SICOVAL sont après analyse technique :

- le parking du cimetière le long de la route des crêtes
- le parking derrière la mairie



Une troisième colonne sera implantée sur le territoire de Lacroix-Falgarde, dans le virage de la descente vers ce dernier. En définitive, seules deux colonnes seront implantées dans le centre du village au lieu des trois envisagées initialement. Ces colonnes seront installées le 8 juin. La dernière collecte de verre en porte à porte aura lieu le 17 juin.

Une réunion publique sera organisée le lundi 15 juin à 20h, en présence des techniciens du SICOVAL afin d'évoquer avec les Goyranais ce sujet et celui de la redevance incitative dont la mise en place est prévue à partir de janvier 2016. Nous vous invitons à venir nombreux pour disposer d'un exposé sur ces deux sujets et évoquer les questions qu'il vous inspire.

Vie municipale (suite)

Plan Local d'Urbanisme

Quelques nouvelles brèves sur l'avancement du PLU.

La commission urbanisme municipale poursuit avec conviction son travail sur l'élaboration du futur plan local d'urbanisme dans le respect des engagements que nous avons pris et sur lesquels vous nous avez accordé votre confiance.

Pour mémoire, voici l'extrait de notre programme concernant l'urbanisme

« Avec vous, nous assurerons un développement maîtrisé, réaliste et harmonieux de votre village en étant particulièrement attentifs à garantir votre qualité de vie.

Un urbanisme exemplaire :

- Reprendre le PLU
 - Modification du zonage : recentrage cohérent du village
 - Concertation préalable avec les propriétaires fonciers
 - Respect d'un rythme de 7/8 constructions par an dans les nouvelles zones constructibles
 - Mise en place de lots communaux pour les primo-accédants
 - Mise en place d'un « droit de vue » et d'un règlement spécifique à chaque zone
 - Présentation concrète des projets : plan de masse en 3D *
 - Négociation du Plan Local de l'Habitat 2015-2020 *
- Réhabiliter et agrandir le presbytère : réalisation de 4 à 5 logements sociaux
- Mettre en conformité les infrastructures communales pour les personnes à mobilité réduite »

Aujourd'hui le Plan d'Aménagement et de Développement Durables est en phase de rédaction.

Élaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement il exprime le projet sur lequel la commune souhaite s'engager pour les années à venir.

Ce projet fera l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, d'une concertation et présentation aux goyranais ainsi qu'aux personnes publiques associées avant d'être arrêté.

Parallèlement un travail sur le zonage et sa simplification est mené ainsi qu'une réflexion sur le volet écologique (trames vertes et bleues, espaces boisés classés, corridors faunistiques, etc.) conformément aux préconisations du Scot et associations de terrain (chasseurs notamment).

Très prochainement des réunions de quartier ou de secteurs (issus du découpage zonage) seront organisées afin que vous puissiez vous exprimer et décider du devenir de vos lieux de vie en définissant avec nous les règles (règlement écrit) qui les régiront.

Nous vous rappelons que la concertation est ouverte depuis le 23 septembre 2014, qu'un registre est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques, que vous pouvez à tout moment consulter le Maire ou l'adjoint en charge de l'urbanisme sur simple rendez-vous.

Notas : Plan de masse 3D incertain (coût)

Le PLH a été prolongé par le Sicoval jusqu'en 2016

Durée de validité des cartes nationales d'identité

La durée de validité de la carte nationale d'identité est passée à 15 ans depuis le premier janvier 2014.

Plus de détails sur www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI.

Vie municipale (suite)

Budget 2015

L'élaboration du budget de la commune est un élément essentiel dans le calendrier annuel. Cette élaboration permet de dessiner ce que seront les potentiels, les priorités, les objectifs atteignables.

Cette année, le budget de notre commune est contraint par la baisse importante des dotations de l'État aux collectivités locales. Cette baisse nous touche directement puisque la commune reçoit des dotations de l'État en propre. Elle nous concerne indirectement au travers de l'impact de cette baisse sur les finances du SICOVAL, qui va se traduire par la facturation de services jusqu'à présent réalisés sans frais supplémentaires, et par la baisse de certaines dotations ou la hausse de certaines contributions.

Si les premières annonces ont été réalisées au cours de l'été 2014, l'impact réel sur la commune n'a été connu que début avril de cette année, rendant compliquée la finalisation du budget.

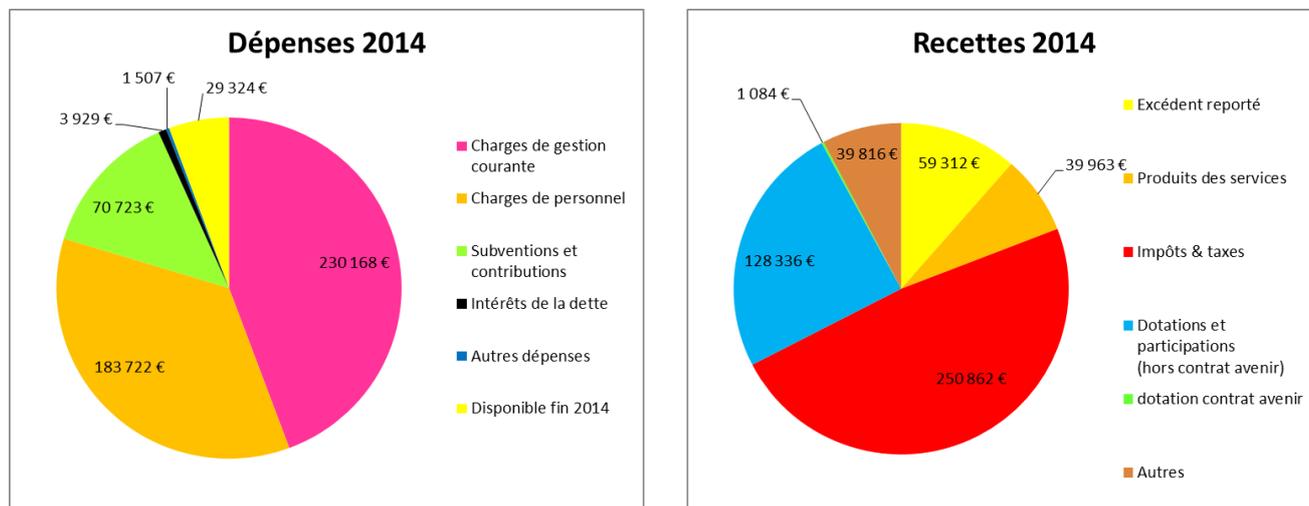
Le souci de minimiser l'impact sur la fiscalité locale a été un axe de travail prioritaire lors de la préparation de celui-ci. De ce fait, et après avoir examiné les différentes solutions offertes, le conseil municipal a retenu de ne pas modifier les taux d'imposition en 2015.

L'impact immédiat de ce choix consiste à limiter nos ambitions au strict nécessaire. Un travail rigoureux sur la maîtrise des dépenses, la réalisation d'économies et la recherche de nouvelles recettes va se poursuivre au long de cette année afin de préparer les années suivantes qui verront se poursuivre cette baisse des dotations.

Retour sur l'exécution du budget 2014

Dans l'ensemble, l'exécution du budget 2014 s'est déroulée de manière cohérente par rapport aux prévisions réalisées. Il est toujours délicat lors d'un changement de municipalité d'assurer la transition. Celle-ci a pu toutefois être conduite sans trop de heurts. L'année 2014 a permis de conduire de multiples petits travaux de remise en état ou de réfection (pavage cours école élémentaire, peinture école élémentaire et alentours, ...). Elle a également permis l'embauche d'un emploi avenir destiné à compléter l'effectif d'encadrants de l'école élémentaire dans le cadre de la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) depuis la rentrée 2014.

Les graphes suivants présentent la répartition des différentes dépenses de fonctionnement.



Quelques explications sur les termes utilisés

Subventions et contributions : concerne la charge des différents services fournis par le SICOVAL

Charges de personnel : les salaires et charges associées du personnel communal

Charges de gestion courante : l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la commune, soit directement (eau, électricité, entretien courant des matériels et équipements,...), soit indirectement (contribution à l'école maternelle, à différents syndicats auxquels la commune adhère, au service incendie départemental, ...)

Et pour les recettes :

Produits des services : regroupe essentiellement les contributions des parents d'élèves (cantine scolaire, garderie, TAP), des commerçants du marché, et les concessions du cimetière.

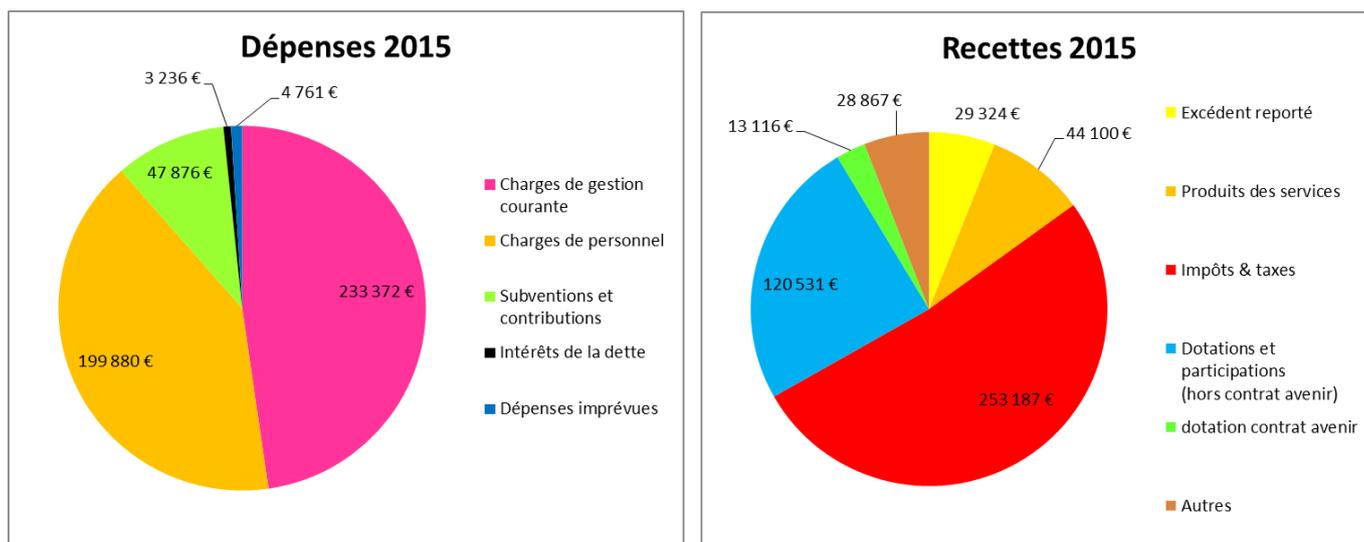
Vie municipale (suite)

Budget 2015 (suite)

Dotations et participations : il s'agit des dotations de l'État au profit de la commune. Afin de matérialiser l'impact de notre contribution au remboursement de la dette publique, la part des subventions spécifiques liées au contrat avenir a été dissociée de l'ensemble des autres dotations.

Autres recettes : cette rubrique regroupe un ensemble de recettes diverses, parmi lesquelles les revenus de location de la salle des fêtes.

Le budget de fonctionnement primitif 2015



Globalement, ce budget est très comparable à celui de 2014. Les charges de personnel croissent de manière encore sensible, en raison principalement de l'effet emploi avenir pris en charge sur l'ensemble de l'année civile et non plus sur 4 mois comme en 2014.

Un transfert de charges des dépenses liées au SIVURS (repas cantines scolaires et portage à domicile) vient diminuer le poste « subventions et contributions » et accroître les charges de gestion courante. La somme de ces deux postes de dépenses est en diminution sensible par rapport à 2014, matérialisant le souci de réaliser des économies pour prendre en charge la forte diminution des dotations de l'État. Cette diminution est masquée côté recettes par l'impact de la dotation nouvelle liée à la contribution au salaire de l'emploi avenir.

Les investissements 2015

Le budget d'investissements reste en 2015 réduit à sa portion congrue. Les principales acquisitions envisagées en 2015 sont constituées de matériels destinés à la salle des fêtes et aux élèves des écoles (tables, tapis)

Début 2015, nous avons été sollicités pour fournir un plan pluriannuel de mise en conformité de nos bâtiments publics aux règlements relatifs à l'accessibilité. Ce dossier est lourd et complexe, mais il est nécessaire de définir les moyens qui nous permettront de mieux traiter l'accueil des personnes en situation de handicap. L'ensemble des travaux à accomplir pour mettre aux normes les différents bâtiments est hors de portée de notre commune dans le laps de temps imparti. Nous avons toutefois la possibilité et le devoir de faire le maximum pour manifester notre souci de prise en compte de ces problématiques qui peuvent tous nous concerner de manière temporaire ou permanente.

Petit retour sur la fiscalité locale

Une petite mise au point sur l'impact de la hausse des taux communaux décidés en 2014 apparaît nécessaire.

Ceux-ci ont été uniformément augmentés de 7% l'an passé. Quel en a été l'impact sur les impôts payés par les habitants ?

Il faut savoir que les impôts locaux sont constitués de plusieurs éléments.

Vie municipale (suite)

Budget 2015 (suite)

Pour la taxe locale d'habitation, le calcul est fondé sur la valeur locative de l'habitation, et se répartit sur une contribution au profit de la commune, du département et du SICOVAL. La part communale ne représente qu'une partie de ces contributions. Pour apprécier l'impact de la hausse du taux communal, il convient de substituer le taux antérieur dans les différentes formules qui servent au calcul. La valeur locative est fixée par l'État et évolue indépendamment des autres paramètres : la hausse de cette valeur a été de 0.9% en 2014.

La hausse de la taxe locale d'habitation a été de 3.6% en 2014 pour un foyer n'ayant subi aucune modification par rapport à 2013. L'impact réel de la hausse du taux communal a été de 2.8% sur la taxe payée par les foyers.

Pour les impôts fonciers, les calculs sont fondés sur des bases légèrement différentes, ainsi que les différentes contributions auxquelles ces impôts participent. Néanmoins, les principes d'analyse restent les mêmes et conduisent à un impact réel de la hausse des taux communaux de 1.6%. Nous sommes loin dans les deux cas des 7% votés par le conseil municipal en 2014.

Nous ne disons pas que ceci est parfaitement acceptable, mais il est utile de ramener ces données à ce qu'elles ont été pour les foyers de Goyrans.

En résumé :

	Payée en 2013	Payée en 2014	Aurait été dû si taux communaux maintenus	Impact hausse taux communaux (pour 1000 €)
Taxe d'habitation	1000 €	1036 €	1009 €	27 €
Taxe foncière	1000 €	1025 €	1009 €	16 €

Extinction de l'éclairage public

En novembre 2014 nous vous avons informés sur le projet d'extinction de l'éclairage public.

Ce projet a plusieurs objectifs:

- répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement
- réaliser des économies d'énergie et une économie financière
- limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité

La facture d'électricité de la commune est de l'ordre de 26 000 € TTC (hors école maternelle) et l'éclairage public en représente près de la moitié.

En mars dernier, les travaux d'installation d'horloges astronomiques ont été réalisés dans les armoires d'éclairage public de la commune. Nous envisageons maintenant de démarrer la période de test de l'extinction. **Nous avons échangé en réunion municipale pour retenir comme zone de test l'ensemble du village et pour programmer une extinction de 1h, après le dernier passage potentiel du TAD, à 6h du matin.**

Nous prendrons en juin l'arrêté municipal d'extinction qui sera transmis à la préfecture ainsi qu'aux différentes instances du territoire (SDEHG, Gendarmerie, SICOVAL) et nous commanderons les travaux de programmation de l'extinction pour le mois de juillet.

De juillet à Octobre, nous testerons le fonctionnement et recueillerons en fin de période vos remarques sur cette opération.

Un formulaire de consultation sera transmis à chaque foyer dans un prochain Petit Goyranais. Ce formulaire sera également téléchargeable sur le site de la commune. Les réponses seront adressées à la mairie qui en fera le dépouillement et la synthèse.



Vie des écoles

Chasse aux œufs de pâques

Notre beau village n'a pas été épargné. Elle était attendue de pied ferme. Les plus grands remèdes internationaux de grands-mères avaient été mobilisés pour l'occasion. Petits et grands s'étaient préparés, armés d'osier. Elle est venue. Inexorable, elle a frappé Goyrans...



La crise était là, partout, impitoyable et en ce samedi 28 mars, vous auriez potentiellement pu être nombreux à en être victimes.

La crise de foie, épaulée par ses fidèles Clôches de Pâques, a donc tenté de se répandre en ce milieu d'après-midi. Mais une fois encore, petits et grands se sont rués sur tous les chocolats qui ont fui en désordre en se cachant un peu partout autour de la mairie. La foi en l'innocence enfantine a opéré à nouveau, et le pessimisme ambiant s'est transformé en un pur bon moment de bonheur et de joie !

Encore merci à notre partenaire, le Centre Leclerc de Roques, pour sa généreuse contribution.

Il faut préciser que l'après-midi avait débuté par un concours de déguisements, où petits et grands, rivalisant d'idées et d'originalité, avaient défilé comme de véritables pros des podiums, devant un jury d'experts. Une fois la crise passée, pour célébrer la croissance retrouvée, un goûter a été proposé à tous. Merci encore aux bénévoles d'avoir si bien œuvré !

Enfin, conscients que le développement de notre village passe aussi par l'anticipation de questions de possession de terrains, nous avons conclu cet après-midi par l'idée d'arranger certaines unions futures, dès le plus jeune âge, en proposant un temps dédié à la danse. Pâques, cette année, sur un sujet aussi explosif, a donc fait « boum ». Une heure de musique non-stop, baignée par des jeux de lumière affolants. Assourdissant !

Un grand merci à tous ceux qui ont glissé dans l'urne mise à votre disposition, non pas un bulletin de vote, cela aurait fait beaucoup cette année, mais de quoi contribuer à la réalisation future d'autres actions. Sans compter les participants à notre jeu de l'année : « combien qu'y en a de p'tits noeufs dans le gros ? ».

Une promesse pour conclure. En 2016, nous serons à un an de l'édition 2017. L'APE et l'APEMICA, associations de parents des élèves des écoles, participeront au primaire... et à la maternelle pour lutter à nouveau contre la crise, avec succès, en renouvelant l'animation !

Nos prochains rendez-vous, à noter absolument sur vos agendas !

- le vendredi 26 juin pour la fête et la kermesse de l'école maternelle
- le mardi 30 juin pour la fête de l'école élémentaire

Jean-Denis Bégat

Le voyage à Burlats (Tarn) du 03 au 06 mars 2015

Article concernant la classe découverte de l'école élémentaire (rédigé par les CE2-CM1- Mme Godineau).

L'école élémentaire de Goyrans est partie en classe découverte au Moulin des Sittelles à Burlats dans le Tarn.

Là-bas, nous avons travaillé une comédie musicale « Si mi dénote » que Fabrice Ramos, professeur de musique nous a appris à chanter et à interpréter.

Nous avons aussi fait une randonnée, un jeu de piste, des danses occitanes. Chaque classe a aussi composé et enregistré une musique.

Nous avons fait des veillées le soir et on a pu envoyer des cartes postales aux parents. Ce séjour nous a plu ! Nous allons faire un spectacle le 30 juin pour présenter notre travail à nos familles.

Vie des écoles (suite)

Fête de l'école élémentaire

Le spectacle de l'école aura lieu le **mardi 30 juin à 17h30 sur la place des Marronniers ou à la salle des fêtes de Goyrans** (selon le temps).

Cette année, les élèves vont présenter aux familles le travail qu'ils ont mené lors de la classe découverte au mois de mars. Chant, danses et théâtre seront au programme !

Nous vous attendons nombreux !

La liaison CM2-6ème

Cette année, les élèves de CM1-CM2 ont travaillé sur un projet commun en littérature sur le thème du Brésil avec une classe de 6ème du collège Daniel Sorano de Pins-Justaret.

En effet, les élèves qui ont étudié le roman Gabriel et Gabriel, vont pouvoir rencontrer l'auteure Pauline Alphen le jeudi 11 juin au Collège.

Divers ateliers sont prévus ce jour-là : écriture, présentation des exposés faits en classe aux 6ème, écoute musicale brésilienne au CDI...

Le déjeuner du midi, spécialement conçu par la cuisinière du collège, sera également dans le thème, puisque le menu sera totalement brésilien !

La journée se terminera par la traditionnelle visite du collège, faite par les collégiens.

Vie des jardins

La pyrale du buis : un fléau pour notre région

Elle a été signalée pour la première fois en France en Alsace en 2008. A ce jour, elle est détectée dans un grand nombre de régions françaises et notamment en Midi-Pyrénées depuis 2012 avec de très fortes et foudroyantes attaques dans le courant de l'été. Comme son nom l'indique elle se développe sur les buis (arbustes du genre Buxus).

Ce parasite a déjà fait d'importants dégâts à Goyrans. La situation devient préoccupante.

Vous trouverez ci-dessous une photo de la chenille en question et un aperçu des dommages qu'elle peut provoquer.



Afin de sauver ce végétal emblématique de nos communes, vous trouverez une fiche d'information sur les actions que chacun peut mener pour protéger son patrimoine de ce danger sanitaire à l'adresse suivante :

<http://www.goyrans.com/wp-content/uploads/Affiche-INFO-Pyrale-du-buis-mai-2015.pdf>

N'hésitez pas à contacter la FREDON pour toute question complémentaire.

Vie associative

GOYRANS en Fête !



Très attendue par les Goyranais, la fête de Goyrans arrive à grands pas ! **Nous vous attendons nombreux les 26-27-28 juin sur le thème du « Village Gaulois ».**

Le traditionnel tour de ville organisé par les bénévoles du comité des fêtes va bientôt commencer. Ce sera un moment pour nous rencontrer et vous présenter le programme de la fête avec les différentes animations pour les petits et les grands. Ce sera aussi l'occasion de vous proposer de participer à l'organisation en venant nous aider pour les préparatifs ou tout simplement en participant à la quête.

Merci d'avance pour votre accueil!

Préparation de la fête et appel aux bénévoles

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement les bénévoles qui l'accompagnent dans la préparation de notre fête locale tous les ans, sans qui la Fête ne pourrait pas exister. Cette année encore, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés Goyranaises pour nous aider à sa préparation.

Pour le traditionnel repas du samedi soir, le Comité des Fêtes fait appel aux bénévoles qui aiment cuisiner !

Pour les nouveaux qui ne connaissent pas la tradition du « Village gourmand », les repas du samedi soir sont des plats qui sont préparés, cuisinés et servis par des Goyranais bénévoles.

Tout seul ou en groupe, il n'est pas nécessaire de proposer une quantité astronomique, un plat pour trente personnes peut utilement participer au village gourmand, ou même un dessert tout simplement.

N'hésitez plus, et venez nous rejoindre le **mardi 9 juin à 20h30** à la salle des fêtes, pour définir les stands, les équipes et répondre à toutes vos questions.

Si vous ne savez pas cuisiner, nous recherchons aussi des personnes pour nous aider à monter les stands, les tables et servir au village gourmand, mais aussi à la préparation de la fête :

- mercredi 24 et jeudi 25 Juin à partir de 18h (toile de l'estrade et tentes)
- vendredi 26 Juin à partir de 15h (fin montage des tentes et des tables)
- samedi 27 Juin à 14h (mise en place tables village gourmand)
- dimanche 28 Juin à 15h30 (démontage des tentes)

Vous pouvez aussi nous indiquer dès à présent par mail le moment qui vous convient pour nous donner un coup de main, merci d'avance !

Lors du marché le mardi 16 et 23 Juin à partir de 17h30, un stand du comité des fêtes sera présent pour prendre les réservations des repas du vendredi et du dimanche qui sont sur réservation. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors du marché !

Le programme de la fête sera disponible prochainement sur notre site internet : fetes.goyrans.free.fr

Agenda des rendez-vous:

Mardi 9 juin 20h30 salle des fêtes : Rencontre et finalisation du village gourmand

Mardi 16 juin à partir de 17h30 à la buvette du marché : Inscription pour les repas

Mardi 23 juin à partir de 17h30 à la buvette du marché : Inscription pour les repas

Pour nous contacter vous pouvez

- Nous envoyer un petit mail à : comitedesfetes.goyrans@gmail.com
- Ou déposer un petit mot à la mairie
- Ou nous contacter par téléphone : 07.86.40.03.90

Le bureau du Comité des fêtes de Goyrans

Vie associative (suite)

Foyer Rural

Le Foyer Rural vous souhaite un excellent été et vous invite au forum des associations, évènement traditionnel de la rentrée, qui aura lieu cette année le 5 septembre.

Itin'errances aux Jardins

Le 14 juin, Itin'errances se met au vert, et vous invite aux Jardins Familiaux de Lacroix Falgarde pour une soirée spectacles, au milieu des fleurs, des légumes, avec des danseurs, un beau coucher de soleil, des chanteurs et d'autres artistes.

Itin'errances, c'est l'association qui vous emmène sur les chemins ou dans les lieux insolites pour vous faire rencontrer les artistes que nous aimons.

Itin'errances, c'est un festival qui depuis quatre éditions, enchante les bords de l'Ariège et nos coteaux. Cette année, la cinquième édition de ce festival aura lieu le 13 septembre à Clermont le Fort.

En attendant, nous vous retrouverons donc aux Jardins Familiaux le dimanche 14 juin à 19h. Après le spectacle, vers 21h, nous prolongerons la soirée autour d'un pique-nique, en partageant ce que chacun aura apporté. L'association Itin'errances se charge de remplir les verres.

Songez à apporter un siège pour bien profiter du spectacle.

L'entrée est libre, le jardinier nous prêtera son chapeau pour y mettre de quoi remercier les artistes.

Les Jardins Familiaux, qui nous font l'amitié de nous recevoir, se trouvent juste après le château de Lacroix (suivre les flèches « Itin'errances aux Jardins » à partir du feu).

Itin'errances

Vie associative

Les rendez-vous de Coteaux-Events : Ouverture de la Buvette du Marché

La venue des beaux jours annonce le retour des moments conviviaux et festifs tant appréciés des Goyranais autour de la buvette et du barbecue du marché. Coteaux-Events, association de sept familles de Goyrans, se propose de vous accueillir, après vos emplettes sur le marché de plein vent pour partager avec tous les Goyranais l'apéritif et le repas.

Nous vous attendons nombreux tous les mardis de l'été à partir de 18h30 sur le principe de l'auberge espagnole, avec mise à disposition du barbecue.

Des concerts et spectacles sont d'ores et déjà prévus mais toutes vos propositions d'animations sont les bienvenues.

Rendez vous dès le mardi 16 juin pour répéter les succès des étés précédents.

Coteaux-Events

La débordante compagnie - Ce qui m'est dû

« C'est mon histoire de danseuse, mon histoire de personne qui se questionne sur le monde à partir de sa pratique artistique, mon histoire de femme, mon histoire dans cette société, mon histoire pour changer ma vie, mon histoire pour changer cette société. C'est l'une de nos histoires. »

« Ce qui m'est dû » est une pièce construite sur un système très simple : partir de l'intime et du corps pour questionner crûment le politique et la Politique.

Spectacle tout public à partir de 8 ans, le 16 juin à 19h50 en extérieur ou à la salle des fêtes (selon météo) et en première partie, rendez-vous à 19h avec des artistes de l'école de cirque « le Lido ».



Vie associative (suite)

Bibliothèque municipale « Bouquin-bouquine »

Et voilà, amis lecteurs et amies lectrices, une trentaine de livres, récemment parus pour la plupart, sont à votre disposition.

Nous vous souhaitons d'y faire bon accueil.

En voici la liste ci-après.

Les enfants ont vu leurs collections augmenter de quelques « Max et Lili » et « Tom-Tom et Nana ».

D'autre part, le prêt adultes « coup de cœur » remporte toujours un vif succès, ce qui permet de brasser et de partager les envies de lecture.

Petit rappel, la bibliothèque reste ouverte durant toutes les vacances scolaires.

A bientôt, le plaisir de vous y accueillir.

Béatrice Siegrist

- « Check-Point », de Jean-Christophe Rufin
- « Mémoires », de Beate et Serge Klarsfeld
- « Echapper », de Lionel Duroy
- « En attendant demain », de Natacha Appanah
- « Je vous écris de Téhéran », de Delphine Minoui
- « Toute la lumière que nous ne pouvons voir », d'Anthony Doerr (Prix Pulitzer)
- « Mirage », de Douglas Kennedy
- « Dans les forêts de Sibérie », de Sylvain Tesson
- « Ne lâche pas ma main », de Michel Bussi
- « Le garçon qui ne parlait pas », de Donna Leon
- « Du sang sur la glace », Jo Nesbo
- « Le Cramé », de Jacques-Olivier Bosco
- « Le voyant », de Jérôme Garcin
- « L'instant présent », de Guillaume Musso
- « Central Park », de Guillaume Musso
- « Complètement cramé ! », de Gilles Legardinier
- « Et Nietzsche a pleuré », d'Irvin Yalom
- « la révolution du féminin », de Camille Froidevaux-Metterie
- « la discrétion ou l'art de disparaître », de Pierre Zaoui
- « J'irai jusqu'à la mer », de Laurent Hasse
- « La saison des mangues », de Cécile Hughenin
- BD « Un amour exemplaire » de Daniel Pennac et Florence Cestac
- BD « Folles saisons » de Jean-François Chabas et David Sala
- « Nous étions l'avenir », de Yaël Neeman
- « L'épuisement – l'orage », de Christian Bobin
- « Meursault, contre-enquête », de Kamel Daoud (Prix Goncourt du premier roman 2014)
- « Les temps sauvages », de Ian Manook
- « A l'abri du monde », de Peter Rock
- « Histoire d'Irène », d'Erri De Luca

Longskate : nouvelle édition

En partenariat avec l'Association de Longboardeurs Toulousains (ALT), les communes d'Aureville et de Goyrans, un événement de sport de descente en roue libre est organisé le week-end du 19 et 20 septembre 2014.

Il sera ouvert à tout type de descendeurs sous conditions de protections suffisantes et permettra aux plus jeunes comme aux plus âgés, de participer à des initiations mises en place par les organisateurs et partenaires.

Des animations seront proposées, ainsi qu'une buvette, pour permettre aux riverains de profiter pleinement de ce spectacle de jeu et de vitesse!

Info SICOVAL



Communauté d'Agglomération
Sud-Est toulousain

TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE

Le Sicoval a un nouveau site Internet

Le nouveau site du Sicoval est en ligne depuis le 30 mars dernier pour mieux servir les habitants du territoire. Parmi les nouveautés, un agenda dynamique personnalisé permet de retrouver, en fonction de plusieurs critères (date, lieu, thématique), les événements culturels, festifs et sportifs qui ont lieu dans les trente six communes du Sicoval.

www.sicoval.fr

Rénovation énergétique de l'habitat

Vous souhaitez réduire votre facture d'énergie ? Votre logement est indigne ou inadapté ? Une seule porte d'entrée, Rénoval, qui vous propose un accompagnement gratuit et sur mesure pour rénover ou équiper votre logement.

Comment ça marche ?

L'opération Rénoval est destinée à tous les propriétaires ou futurs acquéreurs, en habitat individuel ou collectif, souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

La démarche est simple : il suffit de contacter un conseiller Rénoval à l'agence locale de l'énergie, Soleval, et de prendre rendez-vous pour définir un parcours de rénovation personnalisé.

Pour toute information, un seul contact :

05 61 73 38 81 - renoval@soleval.org

Vie des coteaux... et de la plaine

102ème Tour de France

Le 17 juillet 2015, le tour de France traversera la commune de Montgiscard à l'occasion de la 13ème étape Muret-Rodez. Les cyclistes arriveront de la commune de Montbrun-Lauragais via Espanès, passeront par le Baroux, emprunteront ensuite la D24 à Montgiscard, pour traverser la rue des Tuilliers, puis la route du Faubourg du Sers et se diriger vers le passage à niveau route de Montlaur, direction route de Baziège vers Fourquevaux.

La caravane du Tour de France passera le 17 juillet à :

- 10:50 à Montbrun-Lauragais
- 10:55 au Baroux
- 10:57 à Montgiscard

Les premiers cyclistes à :

- 12:49 à Montbrun-Lauragais
- 12:54 au Baroux
- 12:55 à Montgiscard

(sous réserve de modification)

Prévention des cambriolages

Une journée d'informations pour les seniors sur la prévention contre les cambriolages aura lieu le 23 juin à Escalquens (organisée par le CISPD)

Et nous vous rappelons l'opération « tranquillité vacances » organisée par la Gendarmerie Nationale. Pour en savoir plus :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>

Ca se passe près de chez vous !

Atelier Visite Technique Vélo

Afin d'inciter à la pratique du vélo au quotidien, la Maison de la Mobilité de Labège propose aux cyclistes un « Atelier Visite Techniques Vélo », le 16 juin, pour faire vérifier et réviser leurs vélos et rouler en toute sécurité.

Participation : 5 euros (au dépôt du vélo, par chèque ou espèces). Prêt de vélos de courtoisie : gratuit, sur réservation, dans la limite des vélos disponibles. Des informations complémentaires vous seront demandées pour établir le contrat de prêt à l'avance (notamment une pièce d'identité à présenter le jour de l'atelier).

Pour s'inscrire, rien de plus simple : contactez la Maison de la Mobilité par mail à :

contact.maisonmobilitelabege@tisseo.fr

ou par téléphone :

05 61 75 80 80

Attention : participation limitée à un vélo par foyer au cours des 12 derniers mois. N'hésitez pas à faire suivre cette invitation à des personnes de votre entourage.

État civil

Naissances

Léon Dols, né le 23 décembre 2014

Margaux Consul, née le 05 mars 2015

Antonin Izaute, né le 17 avril 2015

Décès

Georges Pituello, décédé le 8 décembre 2014

Peter Ferstl, décédé le 17 décembre 2014

Mariages :

Le 28 mars 2015 : Thierry Fraissé et Isabelle Hoareau

Rencontre emploi et handicap à Toulouse le 16 juin 2015



RENCONTRE
EMPLOI **HANDICAP**
JOBEKIA

MARDI ● **TOULOUSE**
16 ● **ESPACES VANEL**
JUIN ● **1, ALLÉE J. CHABAN-DELMAS**
2015 ● **13:00 > 17:00**

CONSULTEZ LES OFFRES ET INSCRIVEZ-VOUS SUR

25 Numéros 8, 001 729 602 - Capital de 24 000 euros



Dates à retenir

- 15 juin : réunion publique collecte des déchets
- 14 juin : Itin'errances se met au vert
- 16 juin : ouverture buvette du marché et spectacle
- 26 juin : fête de l'école maternelle
- 26-27-28 juin : fête du village
- 30 juin : fête de l'école élémentaire
- 5 septembre : forum des associations
- 1^{er} juillet - 30 septembre : période de test d'extinction des éclairages publics
- 13 septembre : Itin'errances
- 19-20 septembre : longskate

Petit rappel :

La Bibliothèque est ouverte toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Le samedi : 10h-12h

Le mardi : 18h-19h

Place des Marronniers, dans le bâtiment de l'École Élémentaire

Pour recevoir les actualités municipales, inscrivez-vous à la liste de diffusion

actu@goyrans.fr

en adressant un mail à mairie@goyrans.fr.



L'église et la paroisse de Goyrans sous la Révolution

Pendant la Révolution, le Vicaire, André Niel, a émigré en 1794 (20 prairial an II). Ses biens seront vendus comme ceux des curés non jureurs du voisinage. Son frère Théodore Niel fut également curé de Goyrans.

Cette famille est mentionnée dès le XVI^e siècle comme étant « co-seigneur » de Goyrans. Son origine est très ancienne ; en effet une certaine tradition admise par la famille prétend que les Niel sont issus des O'Niel, rois d'Irlande au IV et V^e siècle, qui auraient quitté l'Irlande lors de l'invasion anglaise pour s'établir à la cour du Comte de Toulouse.

Mais, auparavant, puisque le commune est sans desservant depuis « l'exportation des prêtres », on s'adresse au citoyen Brunet, curé de Labarthe-sur-Lèze, qui vient célébrer messe et vêpres. On se préoccupe un moment d'installer pour lui un lit dans la maison vicariale mais on ne trouve pas d'argent pour cette dépense.

En 1793, il est encore question de vérifier les réparations faites à l'église et à la chapelle Saint Roch, qui était située sur la place et où on se rendait en procession. Elle est aujourd'hui disparue et on ne connaît pas exactement son emplacement. Le citoyen Badaroux, curé constitutionnel de Clermont, vient célébrer les offices jusqu'à ce que l'Assemblée des Citoyens décide qu'il n'y a pas lieu de le rétribuer.

En 1794, le registre municipal de Goyrans ne parle plus de l'église car celle-ci est devenue « temple de la Raison » et sert de lieu de réunion. A cette époque, tout costume (soutane) ou insigne religieux était interdit hors du temple par la loi du 18 août 1792. Il faut préciser que les prêtres exilés ne pouvaient songer à rentrer en France. Le décret du 18 mars 1793 obligeait tout citoyen à les dénoncer et les rendait passibles de la peine de mort dans les 24 heures.

Le culte de la Raison avait remplacé le culte catholique. La déchristianisation nationale avait commencé avec l'introduction du calendrier républicain supprimant les dimanches et les fêtes. Elle s'était poursuivie, à travers toutes sortes d'interdictions : cérémonies publiques, funérailles religieuses, etc., de spoliations : cloches, ornements, objets du culte d'or et d'argent. Le registre des délibérations municipales ne dit pas si les vases sacrés et les cloches ont été portés au district. La population est surtout préoccupée par les biens communaux car elle a commencé à cultiver les terres « ci-devant privilégiées ».

A la fin de la Révolution, deux prêtres se présentèrent pour desservir Goyrans : André Niel et Louis Badaroux. Ce dernier jura fidélité à la constitution entre les mains du maire de Goyrans, Bergeaud le 30 messidor de l'an VIII (9 juillet 1800). Il desservit la paroisse de 1800 à 1807 et ne la quitta que parce qu'il était devenu aveugle.

Dans une autre partie, nous détaillerons la vie de Badaroux et celle de la famille Niel.

Michel Ruffié